

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Text in French and English



PUBLISHED BY THE BRITISH AMERICAN FRIENDLY SOCIETY OF CANADA.

VOLUME I.

MONTREAL, MAY, 1854.

To Members Free. [No. 6.]

BRITISH AMERICAN FRIENDLY SOCIETY OF CANADA.

HEAD OFFICE, MONTREAL.

His Worship the Mayor, PRESIDENT.

J. H. PHILLIPS, Esq., Secretary and General Manager.

DIRECTORS.

WOLFRED NELSON, M.D. HON. CHAS. WILSON. GEO. BROWNE, Esq. J. H. PHILLIPS, Esq. JOSEPH DOUTRE, Esq.

H. T. STRONG, Esq. OVID LEBLANC, Esq., M.P.P. A. A. DORION, Esq. J. G. BIBAUD, M.D.

WM. SUTHERLAND, M.D., Professor of Chemistry, University McGill College. J. G. BIBAUD, Professor of Anatomy, Physician to Hotel Dieu. ROBERT P. HOWARD, M.D., Physician Montreal Hospital, and Demonstrator of Anatomy, University McGill College.

MESSRS. BADGLEY & ABEOTT, Solicitors.

BANKERS.

BANK OF UPPER CANADA. BANK OF BRITISH NORTH AMERICA.

THOMAS R. BROWNE, A.B., Esq., General Agent.

Quebec Local Directors.

Hon. LOUIS MASSUE. JOSEPH CAUCHON, Esq., M.P.P. VITAL TETU, Esq. THOMAS CARY, Esq.

LOUIS PREVOST, Esq. Z. NAULT, Esq., M.D. OLIVER ROBITAILLE, Esq., M.D. J. H. PHILLIPS, Esq.

Drs. NAULT, ROBITAILLE & MOFFATT, Physicians. CHARLES ALLEYN, Esq., Legal Adviser. A. L. GRAVELEY, Esq., Local Secretary. J. P. MACKAY, Esq., Actuary.

Toronto Local Directors.

HENRY ROWSELL, Esq. E. H. RUTHERFORD, Esq. CLARKE GAMBLE, Esq., Local Adviser. GEORGE HERRICK, Esq., M.D. J. W. BRENT, Esq., Local Secretary and Manager.

M. P. HAYES, Esq. GEO. HERRICK, Esq., M.D.

Bytown Local Directors.

B. MALLOCH, Esq., M.P.P. W. H. THOMSON, Esq. G. B. LYON, Esq., M.P.P. HARMETT HILL, Esq., M.D. RODERICK ROSS, Esq., Local Secretary.

THOMAS HUNTON, Esq. ARCHIBALD FOSTER, Esq. H. HILL, Esq., M.D. M. D., Physician.

Three Rivers Local Directors.

P. B. DUMOULIN, Esq., M.P.P. A. POLETTE, Esq., M.P.P. V. GUILLET, Esq.

J. E. TURCOTTE, Esq., M.P.P. JOHN McDUGALL, Esq., M.P.P. EDWARD BARNARD, Esq.

GEO. BADEAUX, Esq., M.D., Physician. JAMES McDUGALL, Esq., Local Secretary.

St. John, Nfld., Local directors.

H. W. HOYLES, M.P.C. Hon. C. F. BENNETT, H.M.P.C. JOHN KENT, Esq., Speaker, H.A.

SAMUEL CARSON, Esq., M.D. PATRICK TASKER, Esq. WM. J. WARD, Esq.

SAMUEL CARSON, M.D., Physician. C. CROWDY, Surgeon. WM. J. WARD, Esq., Local Secretary.

CONSTITUTION, RULES & REGULATIONS OF THE BRITISH AMERICAN FRIENDLY SOCIETY OF CANADA.

ESTABLISHED FOR THE MUTUAL RELIEF OF THE MEMBERS THEREOF DURING "OLD AGE," "SICKNESS," AND "INFIRMITY."

FOR the purpose of placing the Society in a position to effectually carry out its proposed objects—to facilitate its operations, and clearly define our rights and privileges as Members, we have unanimously adopted the following

CONSTITUTION.

RULE I. This Society shall be called the "BRITISH AMERICAN FRIENDLY SOCIETY OF CANADA."

RULE II. The Officers of the Society shall consist of a President, Secretary, General Manager, and a Board of Directors. There shall also be a Consulting Physician and Surgeon, together with such Clerks and Agents as may be required in the management of the Society.

RULE III. The Directors shall be elected annually by the Members, each Member being entitled to one vote. Members residing at a distance shall have the right to send Representatives. Representatives to represent only 200 Members.

RULE IV. The Annual Meeting for the election of Directors, receiving a full statement of the transactions of the Society for the previous year, and for transacting such other business as may be deemed necessary, shall be held the first Monday in October in each year, at the Rooms of the Society, in the City of Montreal. And in case it should so happen that an election of Directors should not be made on the day designated, said election may be held on any day the President may designate within thirty days thereafter. After such election of Directors, they shall proceed to elect from their own body a President and a Secretary, who shall be the General Manager. They shall perform their respective duties until the next annual election, or until their successors be elected and duly qualified. The Board shall also fill all vacancies occurring in their own body by death, resignation, or other cause.

RULE V. The President shall preside at the Annual Meetings of the Society; preserve order therein and consult with the Board from time to time respecting the Management of the Society generally, and the Investment of Funds.

RULE VI. The Secretary shall keep a record of the proceedings of the Society; preserve all documents coming into its possession; keep a record of all certificates of Membership; balance the books, and present a full Statement of the Affairs of the Society annually to the Members. The General Manager shall also superintend the acts of "Local Boards of Directors," and Local Committees of Management, appoint all agents and clerks; define their powers, and prescribe their duties.

RULE VII. The Board of Directors shall determine the respective Salaries of the Officers, Agents, and Clerks.

RULE VIII. The Funds of the Society shall be deposited in the "Bank of Montreal," "Bank of Upper Canada," or such other Banks as may be deemed expedient; and whenever the Funds of the Society shall have accumulated to an amount more than may be deemed necessary for immediate use, it may be invested in Real Estate, Interest-paying Public Stocks, or otherwise, as may appear most secure and proper to the Society. Funds thus Loaned, Deposited or Invested, shall be in the name of the Society, and may be drawn out for the use of the Society by the Check of the President, countersigned by the general Manager.

RULE IX. Persons may be elected as Honorary Life Members, and be entitled to a vote in all General Meetings of the Society, by contributing by gift to the Society the sum of £4.

RULE X. A majority of the Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business at any regular meeting.

RULE XI. All persons holding office in this Society, as well as all agents shall become full member before entering upon the discharge of their respective duties.

RULE XII. The rates of annual payments shall be as follows for all parties under 50 years of age, and those over 50 years of age shall pay 25 per cent extra:—

Table with columns for Weekly Benefits, Yearly Payments, and Age groups (Under 50, 50-60, 60-70, 70-80, 80-90). It lists weekly and yearly amounts for different membership options.

In addition to the above, an admission fee of 10 shillings, Currency, will be charged the first year, which must be paid at the time of making the application, and the yearly payment must be made within thirty days thereafter.

All persons to be admitted Members shall give in their proposals according to the forms provided by the Society, and shall truly answer all enquiries therein contained, and shall subscribe the same with a declaration as to the truth of their answers; and a consent to be governed by the Rules and Regulations of the Society. Certificates of Membership will be issued to both Males and Females between the ages of 15 and 60 only. Females to receive benefits for diseases common to both sexes only. The Certificate of Membership shall be based upon the application, and the agreement therein shall be binding upon the parties.

RULE XIII. Members of this Society shall be entitled to benefits, who may be rendered incapable by disease or infirmity of following or superintending their ordinary business or occupation, provided it be not by result of, or contracted by immoral or improper conduct. No benefit shall exceed 40 shillings (currency) per week.

RULE XIV. Members shall, in case of disease or disability, notify the Secretary in writing, within two weeks after the commencement of the same, and no person shall be entitled to benefits for more than one week anterior to the date of notice, nor for any chronic or periodical disease with which the Member has been afflicted prior to his entrance into the Society, nor to any benefit previous to the time the full amount of their Annual Deposit is received at the office.

RULE XV. The proof requisite to substantiate a claim, will be the Certificate of the Attending Physician, together with the official certificate of an acting Magistrate or Notary Public, or if Members prefer, they can get the certificate of their attending Physician, together with three Members of the Society, or an Honorary Member. Claims paid within 30 days after substantiated, or as soon as properly authenticated. Disputed claims shall be adjusted by Referees, one to be chosen by the Secretary, one by the Claimant, and the third by the two thus chosen; and the decision of the Referees shall be considered by the Society and claim a final adjustment.

RULE XVI. The Society shall, for the mutual advantage of its Members, and the protection of its interests, reserve all surplus funds on hand at the expiration of the year after paying all sick claims and expenses of Management.

RULE XVII. When such surplus amounts to £50,000 it shall be set aside as a Reserved Fund to be used in cases of emergency, such as "epidemics," &c. &c. The remaining surplus shall be divided annually among the Members in ratio to their Yearly Deposits.

RULE XVIII. The General Manager may establish a Branch Office in any locality for the convenience of members, which shall be under the control of the Directors. Voluntary visitors either Honorary or Ordinary Members may be chosen to visit from time to time to all districts or in other Members residing in their respective localities—convey them allowances, and superintend the application of the same in behalf of every Member who may be incapable of doing so for himself or herself.

RULE XIX. At the decease of a Member of the Society, proof of the same must be given the Secretary; and the funeral benefit will be paid to such person or persons as shall be legally authorized to receive it, provided death was not caused by Suicide, grossly immoral conduct, or under the sentence of the Law.

RULE XX. The business transactions of the Society shall be kept by the Secretary, and shall be accessible to Members at all reasonable hours.

RULE XXI. No alteration of these Rules shall be made, unless at a regular Meeting of the Directors.

I hereby certify that the above is an exact copy of the Constitution of the British American Friendly Society.

J. H. PHILLIPS, Secretary and Manager.

We reproduce from the February issue of The Monitor, the following article for the benefit of our members and those anticipating a connection with the Society. It will be read with interest and profit to all new members:—

This society is not a local institution, but desires to bring its benefits home to every household, and to enable all within Her Majesty's British North American possessions to partake of its benefits in the largest possible measure. No loss can be sustained, under any contingency, by a member in any part of the Canadas: whilst its peculiar position secures to its members a larger amount of advantages than any other beneficial institution has yet yielded to the industrial classes of the Province. Its promoters have, in fact, been ambitious to render it worthy of this great science in its present improved condition. Relying upon the unerring results of accurate and laborious statistical researches, they have adopted all the liberality and equity which those results so amply justify, and the encouragement they have met with has rewarded them with the conviction that their undertaking is destined, by matter-of-fact application of profit and loss, to confer most important social blessings—to obviate a vast amount of social misery among all classes of society, not only in the city of Montreal, but in the most remote parts of British North America. The public are invited to examine for themselves the comprehensive system of principles and regulations, recognized and adopted by the society.

The industrial and humbler classes are now presented with the full benefits of a Friendly Society in a form most admirably adapted to their wants, views, and convenience; and for a very trifling saving penny and want need no longer be endured even in the lowest cot. For sevenpence half-penny per week, a benefit of one pound per week may be obtained; for one shilling and three-pence per week, a benefit of two pounds per week; and an

additional five pence per month secures a benefit at death of ten pounds. Many similar institutions located in densely populated cities, like London, Liverpool, Edinburgh, Dublin, and other thickly populated cities, of Europe, receive weekly and monthly contributions from members; but the B. A. F. Society has adopted the plan of requiring members contributions to the Society yearly, instead of weekly and monthly, thereby avoiding much inconvenience that might otherwise arise; thus a yearly payment of £1 10s secures a weekly benefit of £1; a yearly payment of £3, a weekly benefit of £2; a yearly additional payment of 6s to the above rates, secures a benefit at death of £10. Finally, we observe that the many valuable privileges offered to parties joining this Society as members, have not been attainable hitherto in any one institution in this country. Its constitution and management cannot suffer from a contrast with those of any other Society. Members all enjoy, in turn, most important benefits. We consider it our duty to again remind members and agents, that in all undertakings of this nature the true elements of success are alone found in the efforts of all parties interested, and to express our hope that members and agents will unite in using their utmost influence in order to obtain a large accession of members. In justification of these remarks, reference is now confidently made to the following brief, interesting, and important details:—

1st. Table of rates, framed expressly for the British American Friendly Society by an eminent actuary, and founded upon the statistics of different Societies taken indiscriminately from all parts of Great Britain, while passing through an aggregate of 24,323 years of life, collected by the society for the diffusion of useful knowledge, arranged and adapted to the British North American Provinces. 2nd. The yearly payment constitutes the sole charge to the members in this society.

3rd. No additional "yearly payment" is charged to persons in the army and navy, unless in actual service.

4th. Thirty days are allowed to members in which to pay their "yearly payment," and upon proof being given that the applicant is in as good health as at the time the application was received by the agent, the yearly payment will be received within 30 days after the expiration of the said 30 days, without any repayment of the entrance fee or fine.

5th. Members permitted to reside in the United States, Europe, or any foreign country or part of the world 35 degrees north or south of the equator, at the same rates of yearly payment charged in the B. North American Provinces.

6th. A person's membership continues so long as the yearly premium is paid, and all certificates of membership are indisputable, and benefits cannot be avoided, only in cases of fraud, suicide and grossly immoral misconduct upon the part of the member.

7th. All claims paid within 30 days, and usually immediately upon receipt of the claim properly authenticated.

8th. Regular division of surplus funds, after deducting claims for benefits and expenses.

9th. Election of officers to be made annually, by the members of the society.

INSTRUCTIONS TO AGENTS.

Your attention is particularly called to the following Rules and Regulations adopted by the Directors for the government of Agents:—

1st. In taking applications for membership you are requested to be very particular to have the name, residence, and post-office address plainly written, and all questions in the proposal should be written out in full. Prior to filling up the application you should inform the applicant of the great importance attached to this proposal and of the necessity of true and correct answers thereto.

2nd. Agents who are not authorized to issue certificates of membership must send in all applications for membership the first of every week, and all moneys belonging to the Society the 1st and 15th of every month.

3rd. Agents will leave with each applicant a "Blank Letter" to the Secretary, which must be filled up and signed by the applicant, together with a "Printed Envelope" directed to the Secretary, and be very particular to instruct each applicant that his (or her) yearly deposit must be enclosed within the printed envelope, and mailed to the Secretary, within 30 days from the date of application; immediately upon receipt of which a certificate of membership will be issued and promptly forwarded. You will inform each member that he is not a "Benefit Member" until his (or her) yearly payment is made.

4th. You should thoroughly acquaint yourselves with the Constitution, Rules and Regulations of the Society, and bear in mind that persons over 50 years of age must be charged 25 per cent extra.

5th. You are expected to receive none but respectable members of society, and to inform men who are sick, that they cannot become members on any terms.

6th. Agents will not number the application at the top. Those are to be numbered by the Secretary to correspond with the certificate of membership.

7th. Agents are authorized to receive only the admission fee of 10s. An exception to this rule will be made in favor of those who are specially authorized by the Directors to issue certificates of membership and adjust claims. The names of all such will appear in the Monitor.

8th. Your particular attention is called to the fact that every applicant must, at the time of making application, state the amount he (or she) wishes to be entitled to when disabled; also, whether they wish a Funeral Benefit or not. If wanted, it must be inserted on the application.

9th. Agents will please order either from the Home Office or the Branch they may be acting for, blanks, papers and other necessary documents. Blanks and other papers are printed in both the English and French languages. Please direct where both kinds are wanted; also state where they are to be sent and how.

10th. Address the Secretary freely upon all points not clearly understood, and he will take pleasure in answering in a special manner.

B. A. F. SOCIETY.

(From Niagara Chronicle.)

In our last we mentioned that an agency of the British American Friendly Society was established in this place under the management of Mr. James M. Dunn; and in our present issue we intend directing the attention of our readers for a short time to that institution and its claims. We do so, because we fully believe that it is one in which the public generally should take a deep interest, and with which they should make themselves acquainted, inasmuch as the object is of the highest and most laudable character, viz.: to provide means of support when "sickness," "old age," or "infirmity" prevents its members earning it for themselves. In the existing state of society the great utility and paramount importance of such an Institution must be seen at once, and should only be seen to be appreciated. All are liable to sickness from disease or accident, and it is our duty to provide against such a contingency. The professional or working man, whose family is solely dependant upon his exertions for support may be prostrated by some stubborn and lingering disease before he has anything "laid up," and himself and family reduced to the greatest straits. And what can be more grievous to any one than to see his family suffering from want and unable to relieve them? Now a person has no occasion to see this if only a member of the B. A. F. Society; for by a small annual outlay ample provision is made for the wants of his family, however long he may be sick. If a person pays £3 a year for a health insurance policy and is taken sick, he draws £2 a week until he recovers. Now no person in health would miss the £3 a year; but what incalculable benefit would the weekly £2 be in the case of sickness, especially if it was the only means of support. The weekly benefits vary in proportion to the yearly payments from \$2 to \$5. Young men should join; for should they be taken sick among strangers, they will find that they will have attention and care just so long as they have money to pay for them. This we know speaks very little for the sympathy and feeling of the world, but it is nevertheless true, and they should guard against such a liability by becoming members of a "Friendly Society," whereby means of commanding every attention and care are secured to them. Females too are admitted as members—receiving benefits for sickness arising from diseases incidental to both sexes; and we think those dependant upon their own efforts for a livelihood, and who cannot expect to lay much by for sickness, should become such. It is superfluous for us to say anything of the benefits that have accrued from similar institutions in Britain, as they must be cognizant to all.

We hope our readers and the public generally will give the claims of this institution an impartial and serious consideration. They deserve it. We know not what minute we may be prostrated by sickness. The risk to persons joining is not much; and should they never have occasion to draw a copper themselves, they will be more than doubly repaid for their outlay by their mind's freedom from all anxiety about prospective illness, and in the gratifying reflection that they have contributed to supply the wants and alleviate the sufferings of others.

An absent-minded editor having courted a girl applied to her father, the old man said: "Well, you want my daughter—what sort of settlement will you make? What will you give her?" "Give her!" replied the other, looking up wistfully. "Oh, I'll give her a puff." "Take her!" replied the father. An old lady, whose son was about to proceed to the Black Sea, among her parting admonitions gave him strict injunctions not to bathe in that sea, for she did not want to see him come back a "nigger." "How," said Lord A., to a friend that wished to convey a matter of importance to a lady without communication directly with her, "how can you give certain of her reading the letter, seeing that you have directed it to her husband?" "That I have managed without the possibility of a failure," was the answer. "She'll open it to a certainty, for I've put private in the corner." A son of the fifth generation was born a few days since to Joseph A. Harris, of Clarkburg. His mother is 22 years old; his grand-father is 42; his great-grandfather, 67, and his great-great-grandfather is 95 years of age; and what is still more singular, there are ten others in Clarkburg, all of the fifth generation, and all of them can be called together in thirty five minutes! The great-great-grandfather, Mr. Isaac Hills, is a revolutionary pensioner. Springfield Rep. Edward West, the street-preacher, has been held to bail in \$500, in New York City, for an assault, with a hatchet on constable Moses, who attempted to serve a dispossessing warrant. He pleaded in justification that the Jews, whenever they were in a quarrel, used to "cut Moses."

READ THIS!

All prudent persons in time of health will, as far as possible, provide for sickness and adversity: hence insure your life, health and property immediately.

The first and richest of all blessings is health, since honest industry will always command confidence and competence. But if laid aside with wasting sickness and your annual income cut off, while every expense increases, then how comforting to know that by virtue of your health membership you are entitled to a benefit, which, like an angel of mercy, weekly administers to all your wants.

Had we time and room for insertion we might spread out from month to month any amount of testimony. Notices from public journals, and the remarks and commendations of men of science, wisdom and experience, in favor of this noble work, such indeed as no other Friendly Society on the American continent can exhibit.

PROSPECTIVE & RETROSPECTIVE.

We take much pleasure in presenting to our members and the inhabitants of the Province the sixth number of the Monitor. It shall ever be its aim to present the true principles of benevolence so universally admired in the world.

our progress. We are to carry on the work, and we take pleasure in presenting you with the results. We are happy to say that the Society has met with the warmest approbation from its friends, and has earned for itself an enviable reputation.

It was regarded by some antiquated brainless men, men whose ideas are confined within a nut-shell, and whose travels and stock of information is very extensive, and private opinions publicly expressed of great weight, as chimerical, visionary; consequently they calumniated and anathematized, and by knowing nods and scientific shrugs made lasting impressions.

mechanic, in the fisherman's boat and in the study of the man of science. Our society has pursued its own course, and now we are happy to say that not a vestige of opposition remains to encumber its path or trip its footsteps.

HEALTH—RULES FOR PRESERVING IT.

A man too busy to take care of his health, is like a mechanic too busy to take care of his tools. He that wants health wants everything. Gluttony, intemperance and tight-lacing kill more than the sword.

Health is the vital principle of bliss, and exercise of health. Cleanliness is vital to good health. Be temperate and regular in your habits and do no violence to nature if you wish to avoid physicians.

Avoid fatigue immediately after meals. Let the covering of your neck be light and loose, the covering of your feet tight and close, and avoid streams of winds, streams of alcohol, and torrents of passion, if you would escape colds, storms, and tempests within.

It is said by many able physicians that fasting is a means of removing incipient disease, and of giving to the body its usually healthy sensations. Howard, the well known philanthropist, it is said, used to fast one day in each week.

A very celebrated medical writer and physician at his death left a large volume purporting to be manuscripts, and supposed to contain the results of the author's investigation in medical science, with instructions to have it sold unopened at the sale of his library, to the highest bidder.

Sickness—Nature's vengeance for violating her laws.—Laconic Manual.

THE BRITISH AMERICAN FRIENDLY SOCIETY.—Our city subscribers will receive the Monthly Monitor, a journal published in Montreal, under the auspices of the British American Friendly Society.

The Monitor will in future be published quarterly instead of monthly, and will be furnished gratuitously to members the same as heretofore.

HE IS SICK, HIS PAY IS STOPPED, AND HIS FAMILY ARE IN WANT.

(From International Journal.)

How often is the truth of this short sentence experienced in the full force of its oppressive weight in actual life! Of all the blessings allotted by a wise and beneficent Creator to man, HEALTH is perhaps the most precious.

But a year ago, we witnessed the marriage of a generous hearted young man, to a prepossessing lady, every way worthy of his choice. They commenced life together, with as fair prospects as any of those who formed the pleasant group of relatives and friends assembled in the richly furnished apartments, where the ceremony was performed.

About a year ago, a young gentleman, and a particular friend of the writer, was married to an amiable lady; and being in the receipt of a liberal salary in one of the first importing houses in the country, he enjoyed the prospect of a home and happiness.

Just twelve months ago, we visited a gentleman in business, at his own counting room. He was then in the enjoyment of health and prosperity. Yesterday, business called us again to the same counting room.

The catalogue of similar cases, might be continued, but it is quite unnecessary while parallel facts, are known probably to every one whose eye may run over these lines, and he has reason to be thankful whose own personal experience does not afford a similar case.

Habits of industry and prudent economy should be cultivated, and a system of saving practiced. No man who is able and willing to work need be out of employment; and most men can earn something more per diem, than their necessary expenses, or the demands of their families.

ample aid during a long period of sickness or inability to labor. These associations vary in the detail of their operations. Before making a selection it is well to become familiar with their pretensions and actual operation and benefits.

The Savings Bank is an excellent institution; but at most, it will afford only limited relief in the hour of need. It will cheerfully return what it has received, with interest, but no more.

There is a class of institutions of a really benevolent cast, known under the various names of "Friendly Aid Associations," "Mutual Relief Societies," &c. which merit the confidence and support of all classes.

It is not a charity: it is his by contract, as much so as his weekly earnings, when in health, were his; and by its receipt he is relieved from the humiliating feelings which necessarily attend the reception of charitable aid.

In closing our remarks upon this subject, we cannot but express our cordial approval of this noble Institution; and we hope sincerely that its blessings may extend over the provinces. It is doing a good work.

Until local agencies become more general, we would suggest to those who wish to avail themselves of membership, or of a more detailed account of the Institution, than we can possibly give in a single article, to address J. H. Phillips, Esq., the General Manager in Montreal, who, we are sure, will be happy to furnish full particulars and forward copies of the Monthly Monitor, a periodical published by the Board of Directors.

Reader, if you become a member of the "British American Friendly Society," the sentence at the head of this article, cannot ever fully apply to your case; you may be sick and your wages may cease, but you have a fund at your command, and your family cannot be reduced to want.

The NEW THREE DOLLAR GOLD PIECES.—The first issue of the new three-dollar gold pieces was made on Saturday last, when 6,000 were sent to Washington. They are beautifully executed.

BRITISH AMERICAN FRIENDLY SOCIETY.—This excellent institution has been established in Montreal, and we have heard very favorable accounts of the benefits already derived from this society; the objects of which deserve the attention of our mechanics and laboring population generally.

PARTICULAR NOTICE TO AGENTS.

Agents will make up their reports the first and fifth of each month, stating the number of applications received, number of certificates issued, with a general statement of the prospects and condition of their respective agencies.

J. H. PHILLIPS, Secretary and Manager

BRANCH OFFICES AND AGENCIES.

Montreal, Office, 132 Craig Street.

QUEBEC.

A. L. Graveley, Esq., Local Secretary.

TORONTO, C. W.

J. W. Brent, Esq., Local Secretary.

BYTOWN, C. W.

Roderick Ross, Esq., Local Secretary.

KINGSTON, C. W.

Wm. Armstrong, Esq., Editor Com. Advertiser, Agent.

HAMILTON, C. W.

Alexander Duncan MacDonnell, Esq., Agent.

BRANTFORD, C. W.

J. Kincaid Buchanan, Esq., Agent.

LONDON, C. W.

A. G. Snyde, Esq., Agent.

SHERBROOKE, C. E.

William C. Ritchie, Esq., Agent.

PORT HOPE, C. W.

William Burnham, Esq., Agent.

CHAMBLEY, C. E.

Thomas Hickey, Esq., Agent.

NAPANEE, C. W.

Robert Easton, Esq., Agent.

PICTON.

John Stilwell Clute, Esq., Agent.

HUNTINGDON, C. E.

David Hunter, Esq., Agent.

ST. ATHANASE, C. E.

Alexander Dufresne, Esq., Agent.

ST. HYACINTHE, C. E.

L. Picard, Esq., Agent.

WHITBY, C. W.

Chester Draper, Esq., Agent.

NEW HOPE, C. W.

Corrad Natrang, Esq., Agent.

PARIS, C. W.

G. Nicotony, Esq., Agent.

PERCE, C. E.

Peter Winter, Esq., Advocate, Agent.

THREE RIVERS.

James McDougall, Esq., Local Secretary.

ST. JOHN'S, NEWFOUNDLAND.

William J. Ward, Esq., Local Secretary.

LIST OF GENERAL & LOCAL AGENTS.

- Joseph Dufresne, Esq., Lachine, C.E.
S. J. Fuller, Simons, C.W.
H. B. Hopkins, Barre, C.W.
A. Bigg, Brighton, C.W.
A. W. Bickerton, Brockville, C.W.
Joseph Bondin, St. Regoille, C.E.
P. Barke, St. Thomas, C.W.
John V. McDonald, Vienna, C.W.
Alexr. MacKenzie, Port Sarria, Geo. Mathews, Martintown, Glengarry Co., C.W.
Wm. Smith, Masceville, C.E.
Chas. A. Rochon.
C. L. Walker, Oakville, C.W.
John Kane, Goderich, C.W.
J. P. Way, Beaufort, C.W.
John B. Buchanan, St. Agne, C.E.
D. Barnhart, Hatley, Gen. Agent.
Joseph, Tony, Jr., Hatley, C.E.
George White, Waterville, do.
C. E. Wurtelle, Esq., Windsor, do.
Wm. R. Doak, Esq., Compton, do.
S. A. Hurd, Esq., Eaton, do.
S. A. Stevens, Esq., Brompton, do.
Jos. Boutelle, Esq., Danville, do.
Dr. S. T. Rankin, Melbourne, do.
L. R. Robinson, Esq., Stanstead.
C. F. Richardson, Esq., Brookville.
Thomas Davis, Dunswell, C.E.
Wm. McCleachey, Esq., Katesville, C.W.
J. M. Dunn, Esq., Niagara, C.W.
David Smith, St. Eustache, C.E.
J. A. Trambly, Lacolle, C.E.
James Fraser, Teacher.
Edward Armstrong, Travelling Agent.
Edward F. Weeks, Smith's Falls.
W. H. Thompson, Esq.
James Shaw, Esq., Clarendon, C.E.
David T. Brown, Esq., White Lake, C.W.
Henry Gibson, Esq., Pembroke, C.W.
J. H. Whitemarsh, Esq., Merrickville, C.E.
Joshua Broadour, Esq., Wakefield, C.W.
P. McElroy, Esq., Richmond.
Leslie Batterley, Esq., Guelph, C.W.
Wm. B. Vipond, Esq., Granby, C.E.
C. Marquis, Esq., St. Gregorie, C.E.
Samuel Payne, Esq., M. D., Russelltown, C.E.
Henry Struthers, Esq.
Louis Grodier, Esq., St. Philippe, C.E.
Frederick S. Verily, Esq., M. D., Hemmington, C.E.
W. Sturt, Esq., M. D., Napierville, C.E.
Daniel Smeak, Esq., Huntingdon, C.E.
H. Fousi, Esq., St. Edouard, C.E.
Wm. Henderson, Esq., St. Martine, C.E.
Walter Buchanan, Esq., Dundee, C.E.



PUBLIE PAR LE SOCIETE BIENVEILLANTE AMERICAINNE BRITANNIQUE DU CANADA.

VOLUME I.

MONTREAL, MAY, 1854.

[No. 6.]

Societe Bienveillante Americainne Britannique DU CANADA.

BUREAU CENTRAL, MONTREAL.

Son Honneur le Maire, PRESIDENT.

J. H. PHILLIPS, Ecr., Secrétaire et Gérant-Général DIRECTEURS.

WOLFRED NELSON, M.D. HON. CHARLES WILSON. GEORGE BROWN, Ecr. J. H. PHILLIPS, Ecr. JOS. DOUTRE, Ecr.

H. T. STRONG, Ecr. OVIDE LEBLANC, Ecr., M.P.P. A. A. DORION, Ecr. J. G. BIBAUD, M.D.

MEDICINS CONSULTANTS & EXAMINATEURS.

WM. SUTHERLAND, M.D., Médecin de l'Hôpital Général, Prot. de Clinique Université du Collège McGill. J. G. BIBAUD, M.D., Prof. d'Anatomie Ecole de Méd., Médecin de l'Hôtel Dieu, &c. R. P. HOWARD, M.D., Médecin de l'Hôpital Général, Démonstrateur d'Anatomie, Univ. du Collège McGill.

BANQUIERS.

BANQUE DU BRITISH NORTH AMERICA. BANQUE DU HAUT-CANADA. Messieurs BADGLEY & ABBOTT, CONSEILS.

BUREAU LOCAL DES DIRECTEURS, QUEBEC.

L'hon. LOUIS MASSUE. JOSEPH CAUCHON, Ecr., M.P.P. VITAL TEUF, Ecr. THOMAS CARY, Ecr. LOUIS PREVOST, Ecr. Z. NAULT, M.D. OLIVER ROBILAILLE, M.D. J. H. PHILLIPS, Ecr.

Drs. NAULT, ROBILAILLE & MOFFATT, Médecins. CHARLES ALLEYN, Ecr., Avocat. A. L. GRAVELEY, Ecr., Secrétaire. J. P. MACKAY, Ecr., Actuaire.

BUREAU LOCAL DES DIRECTEURS, TORONTO.

HENRY ROWSELL, Ecr. M. P. HAYES, Ecr. E. H. RUTHERFORD, Ecr. GEO. HERRICK, Ecr., M.D.

CLARKE GAMBLE, Ecr., Avocat. GEORGE HERRICK, Ecr., M.D., Médecin. J. W. BRENT, Ecr., Secrétaire Local & Gérant.

BUREAU LOCAL DES DIRECTEURS, BYTOWN.

E. MALLOCH, Ecr., M.P.P. THOMAS HUNTON, Ecr. W. H. THOMSON, Ecr. ARCHIBALD, FOSTER, Ecr. G. B. LYON, Ecr., M.P.P. H. HILL, Ecr., M.D.

HAMNETT HILL, Ecr., M.D., Médecin. RODERICK ROSS, Ecr., Secrétaire Local.

BUREAU LOCAL DES DIRECTEURS TROIS-RIVIERES.

P. B. DUMOULIN, Ecr., M.P.P. J. E. TURCOTTE, Ecr., M.P.P. A. POLETTE, Ecr., M.P.P. JOHN McDOUGALL, Ecr., M.P.P. V. GUILLET, Ecr. EDWARD BARNARD, Ecr.

GEO. BADEAUX, Ecr., M.D., Médecin. JAMES McDOUGALL, Ecr., Secrétaire Local.

BUREAU LOCAL DES DIRECTEURS, ST. JEAN, TERRE-NEUVE.

H. W. HOYLES, M.P.C. SAMUEL CARSON, Ecr., M.D. Hon. C. F. BENNETT, H. M.P.C. PATRICK TASKER, Ecr. JOHN KENT, Ecr., Orateur, H.A. WM. J. WARD, Ecr.

SAMUEL CARSON, M.D., Médecin. C. CROWDY, Chirurgien. M.W. J. WARD, Esq., Secrétaire Local.

CONSTITUTION & REGLEMENTS

SOCIETE DE BIENVEILLANCE AMERICAINNE BRITANNIQUE Du Canada,

ETABLIE POUR LE SOUTIEN MUTUEL DE SES MEMBRES DANS LA VIEillesse, LA MALADIE, ET LES INFIRMITES.

FIN de permettre à la société de remplir efficacement, les fins qu'elle se propose, de faciliter ses opérations, et de définir clairement les droits et les privilèges de ses membres, nous avons adopté, unanimement, la suivante

CONSTITUTION.

REGLE I. Cette société est nommée la "Société Bienveillante Américainne Britannique du Canada." II. Les Officiers de la société consisteront en un Président, un Secrétaire et Gérant-Général, et un Bureau de Direction. Elle aura aussi un médecin et chirurgien consultant, et les commis nécessaires pour la gestion des affaires de la société.

III. Les directeurs seront élus, annuellement, par les membres, chaque membre ayant droit de vote. Ceux des membres qui résideront au loin auront le droit de se faire représenter. Les représentants ne pourront représenter plus de 200 membres.

IV. L'Assemblée annuelle pour élire les Directeurs, recevra le rapport des transactions de la société pour l'année expirée, et pour transiger toute autre affaire, ainsi que le premier Lundi d'Octobre de chaque année, aux salles de la société, dans la Cité de Montréal. Et dans le cas où l'élection des Directeurs ne se ferait pas au jour désigné, elle aurait lieu à tel jour fixé par le Président, dans les trente jours suivants. Après leur élection, les Directeurs choisissent parmi eux un Président et un Secrétaire qui sera Gérant-Général. Ils continueront en charge pendant une année ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et dûment qualifiés. Le Bureau remplira aussi toute vacance qui surviendrait dans son corps par la mort, la démission ou autrement.

V. Le Président présidera les assemblées annuelles, maintiendra l'ordre, et consultera de temps en temps le Bureau sur la direction générale de la société, et sur le placement des fonds.

VI. Le Secrétaire rédigera les procès-verbaux de la société, prendra soin des documents qu'elle possède, enregistrera tous les certificats, tiendra les livres, et présentera, annuellement, un état complet des affaires de la société à ses membres. Il aura la surveillance des bureaux et des comités locaux de direction. Il nommera les agents et les commis, définira leur pouvoir, et prescrira leurs devoirs.

VII. Le Bureau de direction fixera les salaires respectifs des officiers, des agents, et des commis.

VIII. Les fonds de la société seront déposés dans la "Banque de Montréal," la "Banque du Haut-Canada," ou dans telles autres que les membres voudront choisir; et lorsque ces fonds se seront accumulés à un montant dépassant les besoins immédiats, il pourront être appliqués sur des biens-fonds, à des travaux publics payant intérêt, ou autrement suivant qu'il paraîtra plus prudent ou plus convenable à la société. Les fonds ainsi prêtés, déposés ou appliqués, seront au nom de la société, et ne pourront être touchés par les commis que d'après un ordre signé du Président, et contresigné par le Secrétaire.

IX. On pourra élire des membres honoraires à vie, qui auront droit de vote dans toutes les assemblées générales de la société, en contribuant par eux à la société pour le moins de \$10.

X. La majorité du Bureau des directeurs formera un quorum pour transiger les affaires aux assemblées régulières.

XI. Toute personne tenant office dans cette société, aussi que tous les agents, devront devenir membres, avant de commencer l'exercice de leurs fonctions respectives.

XII. Les taux des paiements annuels seront comme suit pour tous les membres au dessous de 60 ans. Les personnes âgées de plus de 30 ans, auront à payer \$5 pour cent extra.

Table with 2 columns: PAIEMENTS ANNUELS pour s'assurer dans la maladie, ou l'incapacité au travail les sommes suivantes, par semaine. Rows for various age groups and payment amounts.

En outre on chargera une entrée ou admission de 10 centimes, courant, payables en faisant application et le paiement annuel devra se faire dans les 30 jours après.

Toute personne voulant être admise comme membre fera ses propositions suivant les formes voulues par la société, répondra sincèrement à toutes les demandes qu'elle contiennent et les signera, avec une déclaration de la vérité de ses réponses, et un consentement de se soumettre aux règles et règlements de la société. On donnera des certificats de membre ou associé, aux hommes comme aux femmes depuis l'âge de 15 à 60 ans.

XIII. Les membres de la société qui auront droit à ses bénéfices ou allocations sont ceux que la maladie ou l'infirmité rendra incapables de suivre ou de diriger leurs travaux et leur occupation ordinaires, pourvu toutefois, que ça ne soit pas la conséquence de leur conduite immorale. Il ne sera pas fait d'allocation au de là de 40 centimes courant, par semaine.

XIV. Les membres, dans le cas de maladie, ou d'incapacité, devront notifier le Secrétaire par écrit, dans l'espace de deux semaines, à dater du commencement de la dite maladie ou incapacité, et personne n'aura droit à plus d'une semaine d'allocation avant la date de l'avis au Secrétaire. Il n'en sera faite aucune pour les maladies chroniques ou périodiques contractées avant de devenir membre, non plus qu'à ceux qui n'auront pas payé le montant en entier de leur souscription annuelle.

XV. Les preuves nécessaires pour valider une demande, seront le certificat du médecin en office, ainsi que le certificat officiel d'un magistrat en charge, ou d'un Notaire public, ou bien encore, si les membres le présentent, le certificat de leur propre médecin, avec celui de trois membres ordinaires de la société, ou d'un membre honoraire. Les réclamations devront être payées dans l'espace de 30 jours après qu'elles seront devenues valides ou du moment qu'elles seront authentiques. Les réclamations disputées seront réglées par des arbitres, dont un choisi par le Secrétaire, l'autre par le réclamant, et le troisième par les deux nistis choisis. La décision de ces arbitres sera considérée par le Secrétaire et le réclamant comme un arrangement définitif.

XVI. La société dans son intérêt et pour l'avantage mutuel des membres, mettra en réserve le surplus de valeur en main à l'expiration de l'année, après avoir payé toutes les réclamations des malades et les dépenses d'administration.

XVII. Quand ce surplus s'éleva à \$50,000, il sera mis de côté comme fonds de réserve pour faire face à des circonstances imprévues telles que, épidémie, &c. &c. Et l'excédant sera partagé, annuellement entre les membres en raison de leur souscription annuelle.

XVIII. Le Secrétaire pourra établir des bureaux secondaires, partout où les intérêts des membres le demandent. On pourra choisir des visiteurs volontaires parmi les membres honoraires ou ordinaires pour visiter de temps en temps les membres malades ou infirmes, résidant dans leurs localités respectives pour leur porter leurs allocations, et veiller à ce qu'elles soient employées avantageusement pour ceux ou celles qui ne pourraient le faire.

XIX. A la mort d'un membre de la société, il faudra en donner la preuve au Secrétaire, et l'Allouance pour les funérailles sera payée à la personne ou aux personnes autorisées à la recevoir, pourvu que la mort n'ait pas été la conséquence du suicide, d'une conduite grossièrement immorale, ou sous sentence de la loi.

XX. Les affaires et transactions de la société, seront faites par le Secrétaire et les membres pourront en prendre connaissance à des heures convenables.

XXI. Aucun changement ne sera fait à ces Règlements, si ce n'est à l'Assemblée régulière de la société.

Je certifie que la présente est une copie exacte de la Constitution de la Société de Bienveillance Canadienne (British American Friendly Society.) J. H. PHILLIPS, Secrétaire & Gérant-Général.

L'expérience journalière nous montre assez clairement les fâcheuses conséquences de l'indifférence en ce qui concerne les moyens de préserver sa santé et d'éviter les maladies, pour qu'on ne doive pas s'exposer follement à en devenir la victime. Mais une telle indifférence serait plus reprochable si elle se rencontrait chez des hommes graves, dont le devoir est de sauvegarder les intérêts généraux et de protéger la société commune, qui les honore de sa confiance, contre tout danger possible et remédiable.

Tout ennemi qui nous soyons de ces alarmistes, qui ne sont bons qu'à semer la peur autour d'eux, lorsqu'il s'agit d'événements qui intéressent la santé publique, ou mieux leur propre conservation; nous ne sommes pas moins opposés à cet esprit de légèreté, d'indolence ou de négligence, comme on voudra l'appeler, qui consiste à rester dans l'inaction et à s'endormir dans la sécurité lorsque des pronostiques significatifs semblent commander des mesures de surveillance et de précaution pour éloigner ou diminuer le danger et attendre l'ennemi sans frayeur.

Sans doute qu'on ressent une satisfaction intérieure à constater que le cholestera ne peut aujourd'hui offrir la même sévérité, ni exercer les mêmes ravages qu'autrefois, parce qu'il s'est en quelque sorte acclimaté dans ce pays en devenant à plusieurs reprises. Sans doute aussi, qu'il est rassurant de savoir que la médecine, si faible qu'elle soit pour le combattre lorsqu'il se présente dans toute sa force, a cependant trouvé le secret de le vaincre et de le repousser avec autant de facilité qu'on reverse l'ennemi qui ne montre encore que son avant-garde, lorsqu'il n'offre encore que des symptômes précurseurs, tels que indigestion, diarrhée, etc. Mais tout cela ne justifierait pas de négliger des mesures de prudence, et de sagesse pour empêcher, s'il se peut, qu'il ne visite notre cité. Dans le cas même où nous ne pourrions l'éviter, nous croyons que les autorités civiles ne sauraient montrer trop de sollicitude et d'activité pour nous mettre à l'abri d'une épidémie sérieuse.

La confiance que nous avons dans l'expérience et les connaissances médicales du premier magistrat de la ville ne nous permet pas de douter de ses efforts pour faire

adopter des mesures hygiéniques propres à rassurer les citoyens. Mais nous désirons que tous les membres de la corporation par des émanations de toutes sortes, dans les grandes villes où l'on néglige la propreté et les autres mesures sanitaires. Or, des personnes entendues, peuvent faire beaucoup pour prévenir leurs effets en diminuant les causes qui les produisent.

Adopter des mesures plus dangereuses, sont les émanations putrides et miasmatisques qui s'élevaient des lieux marécageux et des mares d'eau et qui proviennent de la décomposition des matières animales et végétales contenues en abondance dans ces eaux.

Mais il y a d'autres foyers d'infection, qu'on ne soupçonne pas en général. Ce sont les amas de boue, de végétaux et de toutes les ordures des rues et des habitations qu'on amoncelé presque au centre de la ville, et dont on se sert même pour élever les terrains bas, et niveler nos places publiques, en violation des plus simples et des plus saines doctrines de l'hygiène publique.

Nous trouvons une autre cause d'insalubrité dans le nombre de rues étroites et boueuses de Montréal, remplie d'eau stagnante et croupissante pendant une grande partie de la saison d'été. Faute de travaux suffisants pour assurer l'écoulement des eaux pluviales et ménagères dans plusieurs rues des différents quartiers, nos sommes constamment enveloppés de ces exhalaisons si puissantes, à engendrer les maladies et abrèger la durée moyenne de la vie.

Si l'espace nous permettait de nous étendre davantage nous en serions plusieurs en prouvant que la mortalité dans les rues boueuses et étroites dans les eaux se rendent vers des mares d'eau d'évaporation, est en proportion de 5 à 3 pour les rues larges et bien assainies. Ce calcul est relatif aux circonstances ordinaires, car lorsqu'il existe une constitution épidémique, la maladie qui s'annonce d'abord dans ces localités infectées, est infiniment plus désastreuse, et part de ces foyers destructeurs pour se répandre au loin, entraînée par le cours des vents.

Ceux qui ont été, comme nous, spectateurs des événements, n'ont pas besoin de longs détails historiques pour se convaincre du fait. Qu'ils se rappellent les ravages du choléra dans la rue Champlain à Québec, et d'autres faits semblables que nous pourrions leur indiquer, et ils conviendront, sans peine, que nous avons de justes et solides raisons d'attirer l'attention des autorités sur l'inefficacité des moyens adoptés jusqu'ici pour éloigner les causes de maladies épidémiques ou accidentelles, et pour protéger les citoyens, dans leur bien le plus précieux, la santé.

Mais le système de voiries n'est pas le seul qui demande considération. L'état des marchés et particulièrement des poissonnières, les habitations particulières, les grands établissements industriels, les distilleries, les tanneries, les brasseries, etc., demandent une surveillance et une inspection fréquentes et devraient faire le sujet des travaux ordinaires d'un conseil de salubrité publique, tel que cela se pratique partout où la population comprend ses véritables intérêts.

Nous dirons une autre fois ce que nous savons du choléra de 1849 à Montréal, et sous quelles circonstances il s'est montré dans le principe.

La S. B. A. B. a entrepris la publication d'un journal qui doit être l'organe de ses actions et le défenseur de ses principes. Son but est de mettre ses opérations en évidence pour tout le monde; de donner à ses transactions une publicité telle que personne ne puisse prétexter de son ignorance, avec apparence de raison, pour rester indifférent à sa prospérité et à ses succès; encore moins pour élever des objections sans fondement et lui susciter des difficultés qui, tout en retardant son développement ne pourraient que nuire aux véritables intérêts des classes ouvrières et industrielles.

Ces classes ont tout à gagner en supportant une société qui leur garantit les secours dont un si grand nombre d'elles ont besoin et qui leur apprend, en même temps, à cultiver ces nobles sentiments qui portent l'homme courageux et qui s'estime lui-même, à compter sur son travail, ses habitudes d'ordre et d'économie pour protéger et soutenir sa famille dans les temps d'épreuves, sans se fier à l'assistance tardive et insuffisante d'autrui. Il n'y a pas de doute que de tels principes et de tels

sentiments répandus parmi le peuple sont propres à diminuer la charge des institutions charitables—celles du gouvernement et du public qui les soutiennent—ainsi que le nombre des aumônes, et des charités particulières, qu'un système de prévoyance bien entendu rendrait beaucoup moins onéreuses pour ceux qui les font, et moins pénibles et humiliantes pour ceux qui les reçoivent.

Lorsqu'on considère le bien que ces sociétés bienveillantes ont déjà fait dans les vieux pays, où l'idée de leur fondation est malheureusement venue bien tard; on doit rester convaincu que si elles recevaient l'appui et l'encouragement qu'elles méritent dans un pays nouveau, avant que l'espace ne devint trop étroit pour la population qui l'habite, le paupérisme y serait inconnu et resterait un mot sans application. Le Canada offre toutes les conditions favorables, si on le veut, pour qu'une association comme la nôtre produise le plus grand bien moral et matériel, pour le présent comme pour l'avenir. Car, tandis qu'en Europe le nombre des prolétaires est considérable, on en trouverait comparativement très peu dans les grandes villes de cette province, réduits à ce degré de misère, et de dénuement qui ne permet pas de profiter des avantages d'une telle société.

Ce qui est vrai aujourd'hui, pourrait ne pas l'être plus tard, si on néglige d'encourager des principes sages, d'ordre et d'économie, et de répandre le goût pour des institutions que la civilisation moderne peut justement placer au rang des plus utiles, et des plus fécondes en bons résultats; S'il n'en était ainsi, elles ne seraient pas admirées et défendues par les premiers hommes, et protégées par les gouvernements européens dans l'intérêt de la société entière.

La S. B. A. B. a été fondée sous les auspices les plus favorables. Elle n'a rien épargné, pour donner au public toutes les garanties nécessaires, et il serait certainement impossible de trouver, dans aucune autre société analogue, quelque chose de mieux et de plus satisfaisant que ce qu'elle a fait jusqu'à présent. Les hommes dont elle s'est assuré la protection et les services, comme directeurs, sont tous avantageusement connus et jouissent depuis longtemps de la confiance de leurs concitoyens; comme le prouvent les offices de distinctions et de responsabilité dont ils ont déjà été honorés, dans leurs capacités respectives. L'opinion et le concours de tels hommes nous paraissent être un excellent argument en faveur de la Société Bienveillante Américainne Britannique, de ses principes et de son adaptation aux besoins du pays.

Cependant plusieurs dont nous demandons la coopération nous trouveront par trop méis, de croire qu'ils vont lire un journal qui traite de choses dont il se soucient fort peu, attendu qu'ils n'y sont pas personnellement intéressés. Ce sont ceux qui vivent dans l'abondance et l'oisiveté, et qui se croient sûrs de leur future destinée. Nous souhaitons qu'ils ne se trompent pas; mais en tous cas, l'appel que nous leur faisons pourrait profiter à quelques-uns de leurs proches, moins fortunés qu'eux.

Il y en a d'autres aussi qui s'épargneront la peine d'être utiles à la société, même indirectement, parce qu'ils ne croient pas devoir gaspiller un temps précieux à s'occuper d'un sujet si peu propre à ajouter au fonds de profondes connaissances qui les distinguent des autres mortels. Nous approuverions ceux qui estiment si haut leurs perfectionnements et leur science si nous pouvions croire qu'ils n'ignorent pas beaucoup de choses qu'ils devraient savoir pour devenir des savants universels pour même pour rendre à la satisfaction générale, tous les services qu'on devrait attendre de leur position et de leurs talents.

Beaucoup de personnes encore ont pour maxime et pour habitude de ne pas croire à l'importance ou à l'utilité de ce qui leur paraît des idées neuves. Pour les intéresser aux succès de théories saines et pratiques mais qu'elles n'ont pas encore fonctionnées, il est nécessaire de leur montrer par des faits et des exemples qu'elles ont été devancées par d'autres dans l'application qu'on en peut faire. Aussi pour conformer nos actions aux principes qui nous font désirer le partage général des bienfaits de la communauté et de la protection mutuelle, nous tâcherons de convaincre vos incredulités, l'historie de nos succès, et de nos succès de nos sociétés Bienveillantes, nous en avons de tels principes et de tels

pendant très anciennes et très appréciées partout ailleurs. Nous ferons voir aussi qu'elles ne sont pas indignes d'attirer l'attention des hommes d'éducation et des législateurs, dont le devoir est de s'occuper de toutes les questions qui ont rapport aux intérêts sociaux.

Nous avons sous la main un discours prononcé en 1829, devant la Société Philanthropique de Paris, par le savant Docteur Villermé, sur la durée moyenne des maladies aux différents âges; et sur l'application de cette loi à l'organisation des sociétés de secours mutuels. Nous en extrayons quelques passages qui prouvent que l'estime qu'on fait des sociétés bienveillantes ne date pas d'hier dans les pays civilisés de l'Europe.

Les sociétés de secours mutuels, dites aussi de *providence*, sont des associations d'ouvriers qui mettent en commun chaque mois ou chaque semaine (ou chaque année) une petite partie de leurs gains pour ceux d'entre eux qui sont malades ou infirmes. En d'autres termes, ce sont des établissements d'assurance dans lesquels chaque sociétaire ou assuré paie, à certaines époques, à la société qui est l'assureur, des primes qui doivent être calculées de telle manière que toutes, réunies et placées, tant qu'il est possible, à intérêt toujours accru, produisent d'après les probabilités toutes les sommes que la société doit à son tour payer à ceux de ses membres qui ont droit à ses secours.

L'utilité de ces sociétés ne consiste pas seulement à secourir leurs membres dans le besoin; elles leur font encore contracter des habitudes d'ordre, d'économie et de bonnes mœurs, qui seules pourraient souvent procurer à leurs vieux jours le bonheur et une sorte d'aisance. Aussi, le plus grand bien qu'ait fait la Société Philanthropique de Paris a-t-il été de se créer centre de toutes ces associations de la capitale, de les encourager et de les multiplier.

Ces associations, qui sont à Paris au nombre d'environ 200, et comprennent près de 20,000 membres existaient aussi dans beaucoup d'autres endroits de la France et en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Italie, mais surtout dans la Grande-Bretagne. On peut porter peut-être le nombre de leurs sociétaires en Europe à 2,000,000, ou environ, parmi lesquels on compte peu de femmes.

Il y a 25 ans que ceci est écrit, et les sociétés bienveillantes n'ont fait que s'étendre et prospérer de plus en plus dans tous ces pays, et le nombre des sociétaires qui en retirent aujourd'hui les avantages a plus que doublé le chiffre de 2,000,000. Roulé sur cette loi de la mortalité, que l'âge ou l'on meurt le moins est celui où l'on se porte le mieux, sur ce qu'en général la santé augmente ou diminue avec la vitalité, Richard Price dressa une table des maladies pour les sociétés de l'Angleterre, qui sont pareilles aux vôtres; mais on ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle conduisait à des erreurs, et qu'il aurait fallu la construire d'après des observations directes.

C'est aussi, Messieurs, ce qui a été fait, assez récemment encore, à la sollicitation généreuse et patriotique d'un Ecossais. Cet homme de bien, ce citoyen utile, est Mr. Oliphant.

Vivement pénétré des maux qui résultent, pour les associations d'ouvriers, de la fréquente impossibilité de fournir à toutes leurs dépenses, il en entrevit la cause principale, et il proposa deux prix de 20 guinées à celles de ces associations qui dresseraient les meilleurs tableaux du nombre et de la proportion des maladies dans les différents âges. Une commission fut choisie pour examiner tous les renseignements.

La commission dont il s'agit, a pu prendre son naissance, pour diverses parties de l'Écosse, des registres bien tenus de plus de sixante-dix sociétés pendant des périodes de trois années au moins, de dix, de vingt, de quarante et même de cinquante années consécutives; et des secours que ces sociétés avaient distribués à leurs membres, elle a déduit la fréquence et la durée moyenne des maladies dans chaque âge.

Son travail offre les résultats de l'expérience, année commune, d'environ 7,500 individus, qui multipliés par le nombre de fois d'années que ce travail comprend, donnent plus de 100,000 observations ou cas particuliers. C'est à peu près autant qu'on compterait toutes les sociétés de secours mutuels de la ville de Paris pendant cinq ans.

Toutes ces observations particulières des anciennes sociétés et un grand nombre accumulés depuis, ont permis d'établir successivement des statistiques beaucoup plus complètes que celles dont parle le Dr. Villermé, et des calculs de probabilités tout-à-fait à l'avantage de la stabilité des sociétés bienveillantes modernes. La table statistique que nous avons donnée dans notre dernier numéro, et que les meilleurs auteurs sur les assurances adoptent comme la plus exacte et la plus sûre, établit une différence sensible dans les chances de maladie chez l'homme depuis l'âge de 20 ans à 60. Elle est d'un cinquième de plus que

dans les tables anciennes à l'âge de 20 ans, et la progression ascendante avec les années est aussi plus rapide.

Ces statistiques que de patientes études et de nombreuses observations nous permettent d'accepter comme les données les plus certaines et les plus prudentes en matière d'assurance sur la vie et les maladies ont du servir à expliquer les causes de la faillite et de l'insuccès de plusieurs sociétés bienveillantes. Elles ont encore obligé les sociétés nouvelles, dans l'intérêt de leurs sociétaires, et par mesure de sûreté, à augmenter les taux ou *percentages* des souscriptions annuelles ou mensuelles, pour les bénéfices qu'elles garantissent dans le cas de maladie.

Ces premières erreurs de calcul qui n'afectaient pas sensiblement des sociétés bienveillantes solidement établies sur une grande échelle, ont été cependant la ruine de plusieurs petites sociétés composées de 200 à 300 membres; tandis que le système actuel permet à celles-là mêmes d'exister aujourd'hui sans danger et de remplir toutes leurs obligations vis-à-vis des sociétaires. A plus forte raison, devons nous avoir la certitude de la stabilité et des succès d'une association sagement organisée comme la S. B. A. B., dont les embranchements sillonnent toutes les parties de la province, et qui, au lieu de centaines d'associés devra en compter des milliers, si, comme nous le pensons, le peuple canadien est aussi réfléchi qu'un autre. La force et l'importance d'une telle société; les profits et les autres avantages qui en découlent, à part des secours strictement obligatoires sont toujours en proportion du nombre des associés. Par conséquent, nous n'avons qu'à vouloir et nous donner la main, pour en faire une institution bienfaisante digne de l'admiration et de l'estime généraux.

Plusieurs de vos associations, dit encore le Dr. V., fondées par un certain nombre de personnes, ne pensent point, dans les premiers temps de leur existence, à s'adjointre de nouveaux membres. Le résultat, après un certain nombre d'années est que les fondateurs vieillissant ensemble et étant plus souvent malades qu'ils n'étaient dans le principe, la société dardore prospère, le devient de moins en moins. On avait calculé sur ces recettes et des dépenses toujours à peu près égales, mais les premiers diminuent et les secondes augmentent; on croyait dans les premiers temps le succès bien assuré, mais à la fin on trouve la ruine. Pour prévenir cet inconvénient, il faudrait que les admissions se fissent d'une manière pour ainsi dire continue, et dans les sociétés qui datent depuis un certain nombre d'années, proportionnellement aux extinctions ou à la loi qui régit ces extinctions. Cette seule précaution prévient la ruine de beaucoup de sociétés.

On trouverait aujourd'hui bien peu d'associations assez indignes du nom qu'elles portent pour oublier ces premières règles de calcul, ou plutôt ces simples notions du sens commun.

Nous ne saurions faire un plus bel éloge des sociétés bienveillantes qu'en reproduisant la fin du discours du Dr. Villermé. L'auteur nous fait connaître la cause qui a fait donner plus d'encouragement à ces associations en Angleterre que partout ailleurs.

Vous êtes, Messieurs dans l'économie de la société générale, des ressorts beaucoup plus importants que d'autres; si jusqu'ici tout le monde ne s'en est point aperçu, c'est en partie parce que vos utiles associations n'atteignent incomplètement leur but que par l'ignorance où l'on est de ce qui les concerne.

Faites donc cesser cette ignorance, facilitez par la bonne tenue de vos registres, dont la Société Philanthropique vous donnera des modèles, des recherches qui ne pourraient que fournir de meilleures bases à vos associations, prévenir leur ruine, accroître les bienfaits, les avantages que vous leur devez, et fixer s'il est possible, l'attention générale sur elles.

De cette manière vous vous élèverez dans l'opinion de tous au rang qui vous appartient, vous seconderez l'élan de l'industrie, vous la mettez encore plus en honneur, et vous servirez votre intérêt particulier en servant la chose publique.

L'écrivain parle ensuite d'une grande association d'assistance réciproque conçue par un Mr. Mourgne membres du conseil général des hospices de Paris, qui ne diffère presque rien du système adopté par la S. B. A. B. Cette société n'ayant pas eu lieu à cause de la mort de cet homme de bien, il ajoute: "Il faut donc faire des vœux, aujourd'hui qu'un pareil établissement pourrait être fondé sur des données plus exactes, plus certaines, plus sûres, en un mot sur des bases plus solides, pour qu'on s'en occupe de nouveau."

Le discours du Dr. Villermé se termine par ces paroles que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs.

Si le nom des sociétés de secours mutuels n'a pas encore été entendu une seule fois dans nos chambres législatives, tandis qu'en Angleterre la chambre des communes s'est souvent occupé de leur sort; si en France les membres de toutes celles qui existent ne s'élevaient pas, peut-être, au nombre de 100,000, tandis que dans la Grande-Bretagne qui n'a pas la moitié de

notre population, ils sont, assurément, au nombre d'au moins 1,500,000, c'est que chez nos voisins d'outre mer la raison publique, plus vieille, plus forte, mieux éclairée que chez nous sur ce point, a compris toute l'utilité des sociétés de providence, qu'on y appelle des *Sociétés d'amis*. On a même constaté, par des enquêtes solennelles, qu'elles avaient contribué d'une manière notable, à l'amélioration de la condition des habitants, et qu'ainsi leur prospérité est un puissant élément de la prospérité nationale.

DE LA BIENVEILLANCE.

Il est une vertu, la plus douce et la plus éclairée de toutes, un sentiment généreux plus actif que le devoir, plus universel que la bienfaisance, plus obligatoire que la bonté; c'est la bienveillance. Ce nom montre évidemment que le bien général et particulier des hommes est leur vouloir. Le devoir ne nous prescrierait que la justice c'est la première et la plus sévère des vertus; elle suffit à l'homme public mais non à l'homme privé. La bienfaisance est à la fois une vertu et un plaisir; mais proportionnée à nos étroites facultés, elle ne peut se répandre que sur un petit nombre d'individus; son cercle est nécessairement borné par ses moyens. La bonté est une qualité plutôt qu'une vertu; souvent faible, presque toujours peu active, elle n'exige, pour être reconnue, qu'un éloignement de toute méchanceté; et quoiqu'on ne fasse pas le bien, on le possède encore, pourvu qu'on ne fasse pas le mal.

Il est plus difficile de distinguer la charité de la bienveillance et dans le divin esprit du législateur des chrétiens, ces deux mots seraient synonymes et se confondraient dans la même idée.

L'étymologie même du terme de *charité* le prouve, car, pour donner à l'amour du humain, à la plus sainte des vertus, toute la douceur, toute la délicatesse qui lui sont propres, elle a emprunté le nom des *graces* (Charités) aux plus aimables et aux plus riçantes fictions de la Grèce.

Mais en traversant les siècles, le sens des mots se dénature, s'altère, on se modifie, et quoique, à vrai dire, cette expression de *charité* n'ait rien perdu de sa douceur, de sa noblesse, de son universalité aux yeux des hommes éclairés, cependant elle est trop souvent réduite, dans l'esprit du vulgaire, à la seule acception du mot *aumône*, que la misère reçoit de l'opulence et que l'orgueil force trop souvent le pauvre à distinguer avec humiliation du bienfait.

Beaucoup de gens se croient charitables pour avoir distribué régulièrement quelques aumônes; d'autres y ajoutent, à la vérité, le devoir pieux de soigner les vieillards, les vieillards et les infirmes; mais bien peu semblent connaître toutes les autres obligations qu'imposerait la vraie charité, mieux exprimée en français par le mot bienveillance. Compàtir aux erreurs des hommes, être indulgent pour leurs faiblesses, éclairer leurs esprits, traiter doucement leurs maladies morales, les éloigner de l'oisiveté en encourageant leurs travaux, s'occuper activement de tout ce qui peut perfectionner le genre humain, secourir avec constance et courage les opprimés, combattre l'injustice, éclairer le pouvoir sur les abus de ses agents, opposer l'esprit d'ordre et d'union à l'esprit de discorde et de parti, concilier par la tolérance, les opinions opposées, adoucir les fers, soutenir les faibles, et donner à tous le double exemple et de l'amour pour une sage liberté et du dévouement aux lois; enfin contribuer de tous nos moyens à rendre heureux les hommes que la nature fait égaux et frères, tels sont les devoirs doux et sacrés de la bienveillance.

En jetant nos regards sur ce qui se passe journellement autour de nous, il est facile de se convaincre d'une grande vérité: c'est qu'il n'est point pour chaque individu dans la vie sociale, de qualité plus aimable et plus attrayante que la bienveillance. Le mérite sans elle n'inspire qu'un froid respect, et le plus beau talent qu'une stérile admiration.

Mais la bienveillance, soit qu'elle se manifeste dans les actions, soit qu'elle se montre par les paroles, soit qu'elle s'annonce seulement par la physiologie, dispose à la confiance et appelle l'amitié. Là où elle brille, on peut-être presque assuré que la plupart des vices sont absents, vaincus ou chassés.—Le Comte de Segur.

Combien les magistrats doivent veiller avec sollicitude sur eux mêmes, au moment de prononcer ces arrêts qui donnent la vie ou la mort, l'esclavage ou la liberté, en voyant à quel point un juge tel que d'Agnesseau redoutait pour lui-même la faiblesse humaine et les funestes préventions qui égarent trop souvent les hommes les plus justes! Pourraient-ils ne pas trembler en se rappelant ces paroles du chancelier. "Un mouvement de joie nous disposerait à accorder tout; un mouvement de tristesse nous porte à tout refuser: il est des jours clairs et serens dont la lumière favorable embellit tous les objets à notre vue; il en est de sombres et d'orageux, où une horreur générale semblerait succéder à cette douce sérénité. Parlons sans figures; il est, si nous n'y prenons garde, des jours de grâce et de miséricorde

où notre cœur d'aime qu'à pardonner, il est des jours de colère et d'indignation où il semble ne se plaire qu'à punir, et l'indigne révolution des mouvements de notre humeur est si impénétrable, que le magistrat, étonné de la diversité de ses jugements, se cherche quelquefois et ne se trouve pas lui-même.—Léon.

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX AGENTS.

Nous attirons votre attention sur les règlements qui suivent, adoptés par les Directeurs, sur le devoir des agents.

1er. En prenant les applications de membres ou vous prie d'être très attentif à ce que le nom, la résidence et l'adresse au Bureau de Poste soient distinctement écrits et que toutes les questions dans la proposition soient écrites en toutes lettres. Avant de remplir l'application vous devez informer la personne de l'importance qu'on attache à sa proposition et de la nécessité où elle est de répondre avec exactitude et vérité.

2me. Les agents devront envoyer toutes les applications le premier jour de chaque semaine, et tous les agents appartenant à la société le premier ou le quinze de chaque mois.

3me. Ils donneront à chaque applicant une lettre en blanc pour le secrétaire, qu'il devra remplir et signer, ainsi qu'une enveloppe imprimée. Ils auront le soin d'insérer l'applicant qu'il (ou elle) devra envoyer sa souscription annuelle dans cette enveloppe, dans les 30 jours à dater de l'application au secrétaire, qui immédiatement leur expédiera un certificat de membre de la société. Vous informerez aussi la personne qu'elle n'a aucun droit aux bénéfices avant d'avoir payé sa souscription annuelle.

4me. Il est important que vous soyez bien au fait de toutes les clauses de la Constitution, ne pas oublier que les personnes au dessus de 50 ans doivent payer 25 pour cent *extra*, et que les femmes ont droit aux mêmes privilèges et bénéfices que les hommes. Les femmes ne recevront d'allocation que pour les maladies communes aux deux sexes.

5me. On s'attend que vous ne recevrez comme membres de la société que des gens respectables, et que vous informerez ceux qui sont actuellement malades qu'ils ne peuvent être admis à aucune condition.

6me. Les agents ne doivent pas numéroter l'application en tête—c'est le secrétaire qui le fait, afin qu'elle s'accorde avec le certificat de membre.

7me. Ils ne sont autorisés qu'à recevoir le prix d'admission, de 10 chelins. On fera exception à cette règle en faveur de ceux qui seront spécialement autorisés par les Directeurs à émettre des certificats de membre et à régler les réclamations. Leurs noms paraîtront dans le Moniteur.

8me. Nous vous prions de faire attention que chaque applicant doit spécifier le montant qu'il (ou qu'elle) désire s'assurer en cas de maladie, en faisant son application, et aussi, s'il désire un bénéfice funéraire de 210 ou non. Dans ce cas, ça doit être entré dans l'application.

SOCIÉTÉ DE BIENVEILLANCE.

Une assemblée tenue en la ville des Trois-Rivières, le 29 Mars, 1854, convoquée dans le but d'organiser un comité de Régie de la Société de Bienveillance Canadienne, P. B. Dumoulin, Ecuyer, M. P. P. fut appelé au fauteuil.

Après une considération et après avoir entendu les remarques et les explications statistiques très satisfaisantes données par J. H. Phillips, Ecuyer, gérant général de la société relativement à de semblables sociétés qui existent en Angleterre, et après avoir expliqué le plan d'opération adopté par la Société de Bienveillance Canadienne, et le plan proposé pour conduire la Branche de Trois-Rivières; il fut proposé et résolu, que:

- P. B. DUMOULIN, Ecuyer, M. P. P.
A. POULLETTE, Ecuyer, M. P. P.
J. E. TURCOTTE, Ecuyer, M. P. P.
J. McDougall, Ecuyer, M. P. P.
V. FUILLET, Ecuyer, N. P.
G. BADEAUX, Ecuyer, M. D.
ED. BARNARD, Ecuyer.

forment un comité de Régie pour le District des Trois-Rivières, sujet à la constitution et aux règlements établis de la société.

2me. Que les principes reconnus de la Société de Bienveillance Canadienne établie à Montréal et en pleine opération dans toute la Province du Canada, dans le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, et l'Ile de Terre-Neuve, principes qui ont été si grandement étendus et si universellement appréciés, sont très-recommandables et méritent notre approbation, et méritent celle de tous ceux qui s'intéressent au bonheur et à la prospérité du pays et à l'encouragement de nos institutions nationales.

3me. Que le haut caractère de cette institution, encouragée et soutenue comme elle l'est par les premiers hommes du Canada et des provinces voisines, est la meilleure preuve que l'on puisse donner que ses principes sont susceptibles d'une application universelle et que les intérêts des membres seront consultés et protégés, et que tous,

particulièrement les citoyens du district des Trois-Rivières, doivent s'enroler dans cette société qui assure si admirablement à tous, personnellement, relativement et socialement de si nombreux et de si appréciables avantages.

4me. Que les membres du Comité coopèrent avec plaisir avec les autres Comités et Bureaux de direction dans toute la Province pour promouvoir les intérêts de la société et employeront toute leur énergie, leur influence et leurs capacités pour faire réussir l'objet proposé dans le District des Trois-Rivières, persuadés qu'il est particulièrement adapté aux besoins du peuple et ne demande qu'une représentation convenable pour être libéralement patronisé et encouragé.

Proposé par G. Badeaux, Ecuyer, secondé par J. E. Turcotte, Ecuyer, et résolu: 5me. Que les remerciements de l'Assemblée sont dus à J. H. Phillips, Ecuyer, gérant-général, pour la manière habile avec laquelle il a expliqué l'objet de la société et les avantages qui en découlent.

Proposé par John McDougall, Ecuyer, secondé par J. E. Turcotte, Ecuyer, et résolu: 6me. Que les remerciements de l'Assemblée sont dus à P. B. Dumoulin, Ecuyer, pour la manière affable avec laquelle il a présidé cette assemblée.

James McDougall, Secrétaire du Comité.

L'Association Amicale Américaine Britannique grandit vite en faveur et en importance, et un nombre considérable de personnes recherchent chaque jour les avantages qu'elle procure.

En parcourant le dernier numéro du *Moniteur Mensuel*, le lecteur verra le progrès rapide de cette institution dans tout l'Amérique-générale du Nord. Le gérant-général nous informe qu'elle égalise bientôt pour le nombre, si elle ne les surpasse pas, les institutions de même nature de la Grande-Bretagne.

Nous invitons nos lecteurs à aller chercher le *Moniteur Mensuel* au bureau de l'Association, rue Haldiman, No 7.—*Journal de Québec*.

Errata.—Une petite faute c'est introduit dans ce numéro du *Moniteur*. Dans le premier article. Trois lignes qui sont à la tête de la cinquième colonne sur la première page, devront être placées à la tête de la colonne précédente. Cette explication (nous e-pérons) rendra nos lecteurs capables d'éclaircir le sens.

Je soussigné certifie que je suis membre de la Société Bienveillante Américaine Britannique, et que depuis mon entrée dans la Société, j'ai été malade plusieurs semaines et j'ai été plusieurs fois hospitalisé par Mr. Alexandre Dufresne, Agent de la Société, et je donne ce certificat afin d'engager ceux qui ne sont pas encore sous la protection de cette Société, d'y entrer afin de s'assurer les bienfaits de cette association, dans les jours de malheurs.

SIMON PEPIN. St. Athanase, 20 Avril, 1854.

Je soussigné Huissier pour la paroisse de St. Athanase, et membre de la Société Bienveillante Américaine, certifie que pendant le temps après mon entrée dans la Société j'ai été malade pendant plusieurs semaines et que j'ai été payé sans aucune difficulté au retard par Mr. Alexandre Dufresne, Agent de la Société.

Et je crois qu'il est de mon devoir d'engager ceux de mes concitoyens qui ne font pas encore partie de la Société, d'y entrer le plutôt possible.

C. A. MARCOUX. St. Athanase, 20 Avril, 1854.

Nous informons les membres de la S. B. A. B. que le *Moniteur* ne paraîtra, à l'avenir que tous les trois mois. Une publication trimestrielle peut suffire à fournir aux intéressés les informations nécessaires et à supporter les transactions de la société. Elle y gagnera tout en rapport de l'économie, puisque le journal se publie *gratis* pour les sociétaires.

THE BRITISH AMERICAN FRIENDLY SOCIETY.

This is the title of a benevolent institution established in Montreal for the mutual relief of the members thereof, during old age, sickness and infirmity. The Monthly Monitor a neatly printed and well conducted Journal, is published in connection with the Society, for the purpose of advancing its interests by explaining its principles, &c.; we are in receipt of several numbers through the politeness of the agent of the Society in this town, Wm. Burnham, Esq. As the objects of the society are purely of a benevolent character, and terms of admission extremely liberal, we feel no doubt of its ultimate success, indeed it has been most flattering already, as the following extract will show:—

"The British American Friendly Society since its commencement has moved on with firm, determined and even tread, until it has passed the crisis which is always attendant upon all enterprises of this character, and the success of the Society is no longer problematical, but a matter of certainty. The enterprise has proved, as the association and benevolent spirit of the aged demanded it should, a successful one. The rubicon of doubt has been passed; and of the institution it may be said, it rests upon the rock of moral certainty. Indeed, the practicability of Friendly So-

cieties, for the purpose of mutual assistance when prostrated by disease or accident, old age and infirmity, has been established in Europe for more than a century; and why cannot the same principles be applied with perfect success in the British North American Provinces?"

As this Society preserves a man who is dependant entirely on his own labor for his own and family's subsistence, in case of sickness or old age, from any possible want, "no long exhortation concerning the importance of the subject, or the absolute necessity of promoting some means which shall attain this object is needed."

MEN OF ENGLAND.

Men of England! who inherit Rights that cost your sires their blood! Men whose undegenerate spirit Has been proved on land and flood: By the loss ye've fought uncounted, By the gladius deeds ye've done, Trophies captured—branches mounded, Navies conquered—kingdoms won! Yet remember, England gathers Hence but fruitless wreaths of fame, If the virtues of your fathers Glow not in your hearts the same.

What are monuments of bloom? When no public virtues bloom? What avail in lands of slavery Trophied temples, arch and tomb! Pegants let the world reverse us, For our people's rights and laws, As the bias of error in our heads, Bared in Freedom's holy cause!

Ye are men, Hampden's, Russell's glory, Sydney's mantle, shades is yours,—Martyrs in heroic story, Worth a thousand Agincourts!

We're the sons of sires that buffed Crown and field and tyranny; They defied the might of scullion, For their birthrights—so will we.

FORGING THE QUESTION.

There is no more delicate phase in life than the operation designated by the elegant phrase I have selected for the title of my present lucubration. Much meaning and value are attached to the word, as we saw when you have got a favour to ask of a great man. It is then chosen to one that takes it into his head to consider your request as exorbitant, and to make this the pretext for seeking of what he naturally considers a cumbersome appendage to his suit. (Dear madam, who has a claim upon your good offices, but the hazard is nothing of your ordinary with the risk you run in laying yourself out the mercy of a young girl; tender of ton and note than any thing in life. Even though you love you with the whole of her little heart, she possesses a flow of spirits, and woman's ready knack of perceiving appearances; and though her *raison* may have responsive to your statement, she will turn you on with kind contemptuous looks, until you have told your pitiful story,") and then blurt in your face to your pains. It is not this either that I mean to express. Men are not cowards because they see distinctly the danger that lies before them. When a person has coolness sufficient to appreciate the nature of his business, either self possession enough to buck out of an escape, or if it is inevitable, to march with due resignation to meet his fate. In like manner, it is not that poor Philistine, the lover, has a clear notion (persons in his condition are rarely troubled with clear notions) of what is before him, but he feels a kind of thinking about the neck of his heart, a hang-dog inclination to go backwards instead of forwards, a shiver, a sudden stop in all his functions. He knows not how to look, or what to say, his plan arranged with so much happy enthusiasm, when sitting alone in his study, at an early dinner, and two or three glasses of wine, in the uncertain glimmer of twilight, with his feet upon the hearth, proves quite impunctible. Either it has occupied his *raison* altogether, or the conversation perversely takes a turn totally different from that by which he hoped to lead the fair one to his desired topics to thoughts in a tender contemplation of his own, to his groans, the watching of the time, how she was affected, or to the state of his bottom, before he makes the plunge; to insinuate his confession, just at the moment that he knows it will be well received.

The desperate struggles and boundings by which some endeavor to get out of their embarrassment are amusing enough; but the man who has been much lengthened, the first time we heard the history of the young of a noble lion, now no more, narrated. His lordship was a man of talents and enterprise, of aristocratic pedigree, and a fair rentroll, but the veriest slave of habitations. Like all timid and quiet men, he was very susceptible, and his fears were constant, as long as he was in the habit of seeing the object of his affections daily. He chanced at the beginning of an Edinburgh winter to lose his heart to Miss—; and as his family were in habits of immorality, he had frequented opportunities of meeting with her. He gazed and gazed incessantly—a very Dumblindie, but not without a large admittance of reason; he followed everywhere; he felt jealous, unaccountable, nervous, I like looked even civilly at another; and yet, notwithstanding his stout resolutions—notwithstanding the encouragement afforded him by the lady, a notion of sense, who saw what his lordship would do, entered his chamber, was superior to girlish affectation, and told him, in a voice consistent with womanly delicacy—the winter was fast fading into spring, and he had not yet got his mouth opened, whereas at last lost his patience; and one day, when his lordship was taking his usual lounge in the drawing-room, silent of entering an occasional monosyllable, the good lady accordingly left the room, and locked the door upon him. While his lordship, in waiting to take his leave, discovered the predicament in which he stood, a desperate fit of resolution seized him. Miss— at bedtime most unobtrusively over her head, a deep blush on her cheek. His lordship advanced towards her, but losing heart by the way, stopped on an adjacent chair, and in a few minutes returned to the charge, but again without effect. At last, having himself like one about to spring a powder-train, he stopped short before her—"Miss— will you marry me?" "With the greatest pleasure, my lord," was the answer, given in a low, somewhat husky, but not unattractive voice, which a deeper crimson suffused the face of the speaker. And a right good wife she made to him.

A Newfoundland dog in Boston lost the wire muzzle from his nose, as he was pulling along Kelly's street, a morning or two since. Instead of passing along without it, as many dogs would have done, he pawed and grunted, scratched his nose into his wicker covering, and dandling his jaws so as to keep it in its place, went on his way, seeming conscious of his loss and determined to regain it. The Boston Chronicle is responsible for the fact.

Socrates it was, if we remember right, who seeing a man in affliction tearing his hair, asked him: "My friend, is business a remedy for grief?"

WILD OATS.—We have all our wild oats to sow," says the Times on gaming. Very good; only unfortunately the oats of the simpleton make the dirty bread of the sower.—Punch.

An Indian woman died at Knight's Ferry, California, recently, at the age of 142 years.

ANECDOTE OF THE RAVENS.—One day, a person travelling through the forest of Winchester, was much surprised at the hearing the following extemporaneous:— "Fair play, gentlemen! fair play! For God's sake, gentlemen, fair play!" The traveller looking round to discover from whence the voice came, to his great astonishment, beheld no human being near. But hearing the cry of "Fair play!" repeated, he thought it must proceed from some creature in the forest, immediately rushed into that part of the forest whence the cries came. When, to his astonishment, he beheld two ravens combating a third with great fury, while the sufferer, which proved to be a tame one belonging to a gentleman in the neighborhood, kept loudly exclaiming:—"Fair play! fair play!" interested the traveller, that he not only rescued the oppressed bird,